



Registre

Consultation Publique

Zones d'accélération pour les énergies renouvelables

du 27 mai au 10 juin 2024

nombre de page : 8/8

le 27/05/2024 : Pas d'avis enregistré ce jour

le 30/05/2024 : Pas d'avis enregistré ce jour

le 03/06/2024 : Pas d'avis enregistré ce jour

le 06/06/2024 :

M. Grelat, géographe et propriétaire agricole attire l'attention sur la nécessité de préserver les terres agricoles, qui ne représentent qu'une très faible partie de l'espace de la Commune de Lamagdelaine et qui, par ailleurs, offrent un très fort potentiel économique dans la vallée du Lot, par les facilités d'irrigation et le périmètre de l'unité de l'appellation d'origine protégée du vin de Cahors.

Pour cette raison, en particulier, le projet de parc photovoltaïque (parcelle ZB 0117) de 4,5 hectare, sur les terrains délaissés par l'Autaroute, ne pourra que renforcer l'opposition des agriculteurs, spécialement les petits agriculteurs, qui ont été expropriés, de plusieurs hectares et dont cette superficie fait, aujourd'hui, défaut.

Par contre, je n'émet aucune objection pour le photo voltaïque, en toiture, sur les grands bâtiments agricoles.



le 10/06/2024 : pas d'avis enregistré ce jour

Registre clôturé avec un avis sur celui-ci
et un avis par courriel.

Nombre page utilisé 2/8.

De: jean-michel et laurence DESBLEDS <desbleds.jml@gmail.com>
Envoyé: jeudi 6 juin 2024 08:37
À: Mairie Lamagdelaine
Objet: Zone d'accélération des Enr

A mon humble avis, les Enr sont nécessaires, mais pas suffisantes, pour assurer une partie de la production d'électricité, en attendant le développement des EPR2 (10ans).

Il faut donc bien choisir les sites de production photovoltaïque, en respectant les règles suivantes:

Au sol;

Exposition sud sud-est

A proximité de réseau Enedis pour limiter les frais et les délais de raccordement .

Minimiser le déboisement

Respecter le patrimoine classé

Éviter les vis-à-vis avec les riverains

Assurer le maintien du cadre de vie de qualité aux Lotois.

Ne pas dégrader la flore et la faune locale.

Éviter de développer l'agrivoltaïsme à tout va, en donnant aux exploitants agricoles les moyens de vivre de leur métier et non de la production d'électricité sur les terrains prévus pour les cultures alimentaires.

Sur les toitures et les bâtiments existants :

Ce qui limite l'utilisation des terrains agricoles et urbains ou périurbains.

Sur les parkings :

Avec précautions attention à ne pas limiter l'utilisation à cause des hauteurs disponibles et les accès au divers lieux privés ou publics.

Penser aux forains pour la fête

Perte du nombre de places de parkings.

Sur les bâtiments communaux, mairie , école , préau.

Toutes ces possibilités ne doivent pas détériorer la qualité de vie de nos habitants une concertation pour chaque projet public ou privé est une condition incontournable.

Si on peut éviter les éoliennes !

Dans le Lot on est bien

Dans le Lot on vit bien

Appliquons ce slogan départemental.

Merci et bon courage
Jean-Michel DESBLEDS